Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 349

Artikel: Psychiatrie : les limites institutionnelles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023572

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Psychiatrie: les limites institutionnelles

« L'asile n'est pas un lieu de parole. » Pourtant des infirmiers en psychiatrie commencent à parler : pour lutter contre le silence qui entoure les hôpitaux psychiatriques, pour proposer des alternatives de travail, en gros pour éviter que, sous le signe de l'efficacité et de l'organisation, le droit à la parole ne soit pas tout à fait supprimé à ceux qui ne la « méritent » pas.

A Genève, depuis 1963, l'appareil psychiatrique s'est progressivement déplacé de l'hôpital à l'« extérieur ». La ville a été divisée en trois secteurs (Pâquis, Jonction, Eaux-Vives) ; chacun d'entre eux comprend un centre consultatif, un hôpital de jour, des ateliers, et est rattaché directement à des pavillons à la clinique psychiatrique de Bel-Air. Pour le professeur Ajuriaguerra, qui en fut l'initiateur, ils devaient permettre la pratique d'une psychiatrie qui prenne en considération les aspects sociaux de la maladie et de la thérapeutique, ils devraient favoriser une médecine qui soit plus proche des gens.

La parole à un infirmier

Ces options thérapeutiques rassurent ; leur réalisation suscite aussi des questions. Ecoutons par exemple, l'un des infirmiers travaillant dans les pavillons de Bel-Air :

« — Toute société crée des malades mentaux, mais c'est vraiment déroutant de voir que le lieu soignant reproduit le même schéma de la société, envers les malades (chronicisation) et envers le personnel. Ces relations hiérarchiques ne peuvent aboutir qu'à des conflits. »

« — La clinique psychiatrique, pratiquement, est bien là pour parquer les gens, tout au plus pour les réadapter, mais sûrement pas pour les guérir. Cela pose des problèmes. Nous réclamons un changement dans l'organisation du travail. Jusqu'à maintenant, la division du travail est verticale : l'un s'occupe des thermomètres, l'autre brosse les dents, bref chacun s'occupe d'une parcelle de la personne, jamais d'une entité humaine.»

« — Nos propositions et les quelques expériences de travail de groupe se sont toujours heurtées à des échecs pratiques qui n'étaient pas dus au hasard.

» Les chefs de secteurs, qui détiennent le pouvoir absolu, n'ont pas, dans leur ligne thérapeutique, la volonté de développer des espaces pour que vivent des groupes. Ce refus s'explique par le fait que notre revendication touche à la nature même du travail psychiatrique tel qu'il est accepté aujourd'hui, c'est-à-dire adapter le patient aux structures hiérarchiques et ne pas chercher d'abord à le rendre autonome. Le travail par tâches représente donc l'une des limites institutionnelles du changement. »

« — L'école des infirmiers en psychiatrie nous « distille » des enseignements sur des méthodes de travail progressistes, mais cette formation est totalement déconnectée de la réalité de la clinique, où elle est inapplicable. »

« — Ce que nous appelons l'alternative du plan de soins, c'est lorsqu'une équipe (médecins, infirmiers, malades) décide ensemble d'adopter une certaine thérapeutique de groupe, au vu de la situation de chaque malade. Cela éviterait les manipulations et les choix thérapeutiques contradictoires que subissent trop souvent les malades qui, là encore, ne sont que rarement traités en tant que personne. »

« — Il faut une continuité dans le travail et un pouvoir décisionnel qui ne soit plus le privilège de quelques-uns. Les chefs de pavillons s'opposent fortement à notre demande ; et pourtant un bon nombre de médecins y sont favorables.

« — Des infirmiers ont dû soigner les gens à l'extérieur pour se rendre compte que, ce que disaient les malades, jamais ils n'auraient pu l'entendre à la clinique. Le travail dans les secteurs pourrait être un moyen d'être plus proche de la demande. Malheureusement l'appareil psychiatrique demeure, se renforce même. La répartition des tâches, les grilles d'horaires, le manque de coordination, tout empêche un travail efficace. »

L'ouverture nécessaire

« — L'information sur le travail que nous menons nous semble importante. Une réunion des travailleurs de la santé mentale a d'ailleurs débattu, il y a deux semaines à Lausanne, des moyens à mettre en œuvre pour entrer en contact avec les gens et pour aider ceux qui souffrent vraiment et qui peuplent nos institutions psychiatriques. Il faut que la parole sorte de ces institutions car, même si elles sont plus ouvertes qu'auparavant, ce sont toujours des îlots clos dans le monde « normal ». Il est vrai que l'intolérance tombe rarement avec les barrières que l'on parvient à abattre... »

(... « un bon nombre de médecins y sont favorables » : l'arrivée en nombre de jeunes médecins a, en effet, permis à certaines des revendications que nous venons de lire, de connaître un début de réalisation ; mais la psychiatrie à Genève, comme souvent ailleurs, est une exception par rapport à la médicalisation croissante constatée partout.)

Le rail

Le rail
Interrompu
Considère une ronce.

Buissonne quelques fleurs.

O recoin de la vie
Etrange
Où nul ne vient.

Gilbert Trolliet